

PLU


Plan Local d'Urbanisme

V.2 - PLAN DE ZONAGE DE LA COMMUNE

Elaboration du PLU approuvé par DCM le 3 décembre 2007

7ème modification simplifiée du PLU

Ech : 1/5 500



- Limites de zones et de secteurs
- - - - - Sous-secteurs de la zone AUa
- Emplacements réservés
- Réserves d'emplacements
- ~~~~~ Routes classées dans le règlement, où la création d'accès direct est réglementée
- ▨ Zone non aedificandi - Article L.111-6
- PPRI
- Zone de bruit

- Protection du patrimoine architectural et paysager (L.151-18 et L.151-19)
- Périmètre de protection du centre du village
- Edifice ou partie d'édifice protégé pour son intérêt patrimonial
- Façade ou alignement de façades à conserver, à restaurer ou à mettre en valeur
- Immeuble ou partie d'immeuble à démolir
- Cours et jardins d'accompagnement à conserver (UA)
- ou espaces libres à dominante végétale (UC)
- Parcs d'accompagnement à conserver
- Espaces boisés classés (L.113-1 et L.113-2)
- Murs et muets de clôture, porche ou portail monumental à conserver, à restaurer ou à reconstituer